

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC
ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
ASSOCIATION POUR LES DROITS DES NON-FUMEURS, BUREAU DU QUÉBEC
ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC
ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT – QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
ALLIANCE POUR LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME – RÉGION DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
CONSEIL QUÉBÉCOIS SUR LE TABAC ET LA SANTÉ
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – DIVISION DU QUÉBEC

LETTRE OUVERTE
Pour diffusion immédiate

Le mercredi 13 septembre 2000

L'Honorable Bernard Landry
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Hausse des taxes sur le tabac et financement de la lutte contre le tabagisme

Monsieur le ministre,

Plus de dix mois se sont écoulés depuis la très modeste hausse de taxes de 1,20\$ par cartouche de 200 cigarettes, le 5 novembre 1999. Depuis, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral nous promettent une nouvelle hausse qui nous ramènerait enfin aux niveaux de taxation qui existaient antérieurement à la crise de la contrebande (aujourd'hui équivalant à un prix total d'environ 50.00\$ par cartouche). Cette crise avait en effet entraîné une chute spectaculaire des taxes sur le tabac.

Dans l'attente d'une hausse prochaine, nous aimerions réitérer notre position quant au besoin de mieux financer la lutte contre le tabagisme au Québec. Actuellement, le gouvernement du Québec **investit moins de 1% des revenus provenant de la vente du tabac (environ 490 millions de dollars) dans la lutte contre le tabagisme**. Compte tenu que le tabagisme est le plus important problème de santé publique, la somme annuelle de **3,2 millions de dollars** qui est actuellement accordée demeure nettement insuffisante.

Nous vous demandons donc de rectifier cette situation en investissant 10% de toute nouvelle hausse des taxes sur les produits du tabac dans les efforts de réduction du tabagisme.

Par exemple, **une première augmentation de 2,50\$ de la taxe provinciale** sur une cartouche de cigarettes (accompagnée par une taxe fédérale équivalente) **générerait environ 100 millions de dollars de revenus supplémentaires pour le gouvernement du Québec**, tout en tenant compte de la réduction du tabagisme qu'une telle hausse entraînerait. De cette somme, **10 millions de dollars** devraient être alloués à la gamme de programmes et d'activités nécessaires pour effectivement réduire le tabagisme, en particulier auprès des jeunes. Ces derniers incluent :

- des ressources humaines pour assurer le respect de la Loi sur le tabac, particulièrement en ce qui concerne la vente illégale aux mineurs et le respect des restrictions sur la promotion du tabac (où il n'y a présentement peu ou pas de renforcement) ;

- des projets et des programmes d'éducation efficaces dans les écoles ;
- des campagnes sociétales analogues à celles de la Floride et de la Californie ;
- des programmes d'aide à la cessation pour les fumeurs ;
- des activités de recherche sur les causes du tabagisme et sur les moyens de responsabiliser l'industrie.

Depuis la dernière hausse des taxes, plusieurs nouveaux développements confirment le besoin de procéder rapidement et d'augmenter substantiellement les taxes.

- 1) **Dans son dernier rapport (avril 2000), la Banque Mondiale affirme que les mesures fiscales sont des mesures « réellement efficaces » pour dissuader les jeunes :** « *Tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer* ». D'autre part, il est dit « *qu'une hausse de 10 % sur le prix d'un paquet de cigarettes se traduit par une baisse de la demande qui atteint 4% dans les pays à revenu élevé... les enfants et les adolescents réagissent davantage à une hausse des prix* ».
- 2) Depuis la dernière hausse des taxes en novembre 1999, **les prix des cigarettes américaines ont subi au moins quatre augmentations.** Entre les états frontaliers (New York, Vermont, New Hampshire, Maine) et le Québec, **la différence de prix pour une cartouche de 200 cigarettes** est passée d'une moyenne de 16.00\$ CAN à **une moyenne de 20.00\$ CAN.** Actuellement les prix des cartouches au Québec (32.58\$) et en Ontario (31.68\$) sont les plus bas en Amérique du Nord.
- 3) **En décembre 1999, le gouvernement du Canada a déposé devant la Cour fédérale des États-Unis une poursuite contre RJR-Macdonald Inc., RJ Reynolds Tobacco Holdings Inc., plusieurs sociétés affiliées et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac,** soutenant qu'ils ont comploté avec des distributeurs et des contrebandiers notoires pour introduire illégalement leurs produits du tabac au Canada, provoquant ainsi la crise de la contrebande de 1994. Cette contrebande transfrontalière massive a poussé le gouvernement, en 1994, à réduire considérablement ses taxes d'accise. **Sur ce point, le rapport de la Banque Mondiale dit :** « *si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, ... ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité* ».
- 4) Un sondage de la firme *Léger et Léger*, dévoilé à la fin novembre 1999, montre que **7 Québécois sur 10 appuient le fait d'utiliser les sommes recueillies grâce à l'augmentation des taxes sur le tabac pour financer des programmes de soutien aux fumeurs qui désirent cesser.** Un sondage plus récent (*Environics Research Group*, juillet 2000), montre également que 7 Québécois sur 10 appuient une ponction sur les profits des compagnies de tabac pour financer des campagnes antitabac auprès des jeunes.
- 5) Les résultats des investissements dans la lutte antitabac de l'ordre de grandeur recommandé par le *Center for Disease Control and Prevention* commencent à se manifester : en Floride, par exemple, les taux de tabagisme ont subi des baisses sans précédent après seulement **deux années** : baisse de **54% chez les jeunes du secondaire premier cycle** et de **24% chez les jeunes du secondaire deuxième cycle** (observé en mars 2000).

Tous ces faits illustrent clairement le besoin d'augmenter les taxes et de mieux financer la lutte contre le tabac. Le maigre **43¢ per capita** présentement investi par le gouvernement du Québec dans la réduction du tabagisme est de loin inférieur aux normes établies par le Centre de contrôle et de prévention de la maladie des États-Unis. Selon cet organisme, ce montant devrait en effet se situer **entre 6\$ et 16\$ per capita.**

Le gouvernement du Québec a fait des progrès majeurs avec l'adoption et la mise en application de la Loi sur le tabac. Cependant, du point de vue fiscal, il continue de traiter les revenus générés par l'épidémie du tabac comme des taxes ordinaires. Au contraire, ces revenus proviennent d'un commerce qui est la première cause de maladies et de décès évitables dans notre société et qui entraîne une extraordinaire ponction de nos ressources en termes de soins de santé. Environ 30 millions de dollars de revenus découlent de la vente illégale de tabac aux mineurs! Si le gouvernement n'investit pas au moins un pourcentage significatif de ces revenus dans la lutte contre le tabagisme, il lancera le message que les recettes gouvernementales sont plus importantes que la vie des Québécois et Québécoises.

Par ailleurs, un investissement supplémentaire de 10 millions de dollars par année dans les programmes de lutte contre le tabagisme sera facilement récupéré, à moyen terme, par une réduction des coûts de santé conséquents au tabagisme.

Nous sommes persuadés que vous conviendrez avec nous que le moment est venu d'investir sérieusement dans la prévention du tabagisme et de dissuader efficacement les jeunes de commencer à fumer avec des prix plus élevés. Nous espérons pouvoir compter sur vous, et vous demandons de bien vouloir agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Louis Gauvin, coordonnateur
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
(514) 598-5533

Rénald Bujold, président
Association pour la santé publique du Québec
(514) 528-5811

François Damphousse, directeur
Association pour les droits des non-fumeurs, bureau du Québec
(514) 843-3250

Louis P. Brisson, directeur général
Association pulmonaire du Québec
(514) 287-7400 #229

Gilles Lépine, directeur général
Association régionale du Sport étudiant – Québec et Chaudière-Appalaches
(418) 657-7678, #102

Marcel Girard, porte-parole
Alliance pour la lutte au tabagisme - Région de Québec et Chaudière-Appalaches
(418) 839-6721

Mario Bujold, directeur général
Conseil québécois sur le tabac et la santé
(514) 948-5317

Nicole Magnan, directrice générale
Société canadienne du cancer - division du Québec
(514) 255-5151

cc:

Monsieur Lucien Bouchard, premier ministre

Madame Pauline Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse